

NATURA 2000

« Anse de Vauville »

ZSC – FR2502019

« Banc et récifs de Surtainville »

ZPS – FR2502018

Réunion de restitution de la concertation
Les Pieux, 22 novembre 2024



01

PRÉSENTATION DES SITES « ANSE DE VAUVILLE » ET « BANC ET RÉCIFS DE SURTAINVILLE »

02

MÉTHODE ET CALENDRIER DE LA CONCERTATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DES SITES

03

BILAN DES ÉTATS DES LIEUX ÉCOLOGIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES ET RAPPEL DES OBJECTIFS À LONG TERME

04

PRÉSENTATION DES MESURES DE GESTION

05

PRÉSENTATION DE LA CHARTE NATURA 2000

06

PERSPECTIVES / QUESTIONS DIVERSES

Afin de préserver la diversité biologique et de valoriser les territoires des pays de l'union européenne (UE), le réseau Natura 2000 a vu le jour.

Il repose sur la base juridique de deux directives :
- la directive « Oiseaux » (1979)
- la directive « Habitats Faune Flore » (1992)

En Europe, le réseau représente 27 522 sites. Les sites sont désignés, par arrêt ministériel, en zone spéciale de conservation (ZSC/DHFF) et/ou en zone de protection spéciale (ZPS/DO).



RÉSEAU NATURA 2000 EN EUROPE

8,9%

de la surface marine des eaux européennes

Directive Habitats faune flore

231 types d'habitats naturels

1 563 espèces animales dont 536 identifiées à l'annexe II de la directive

966 espèces végétales dont 658 identifiées à l'annexe II de la directive

18,5%

de la surface terrestre du territoire de l'Union européenne

Directive oiseaux **617** espèces concernées

5 397 zones de protection spéciale pour les oiseaux (ZPS)

23 567 zones spéciales de conservation pour les habitats et les espèces (ZSC)

La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable, sachant que la conservation de la biodiversité présente un intérêt économique à long terme.



RÉSEAU NATURA 2000 EN FRANCE

1 756 sites
dont 221 sites marins



1 353
zones spéciales
de conservation

403 zones
de protection spéciale
pour les oiseaux

123 espèces
d'oiseaux



Ⓜ identifiées à l'annexe I
de la directive Oiseaux

Ⓜ identifiées à l'annexe II
de la directive Habitat faune flore

132 types
d'habitats naturels d'intérêt
communautaires

102 espèces
animales



63 espèces
végétales



13041 communes
supports
du réseau



01

PRÉSENTATION DES SITES « ANSE DE VAUVILLE » ET « BANC ET RÉCIFS DE SURTAINVILLE »

02

MÉTHODE ET CALENDRIER DE LA CONCERTATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DES SITES

03

BILAN DES ÉTATS DES LIEUX ÉCOLOGIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES ET RAPPEL DES OBJECTIFS À LONG TERME

04

PRÉSENTATION DES MESURES DE GESTION

05

PRÉSENTATION DE LA CHARTE NATURA 2000

06

PERSPECTIVES / QUESTIONS

Désignation et périmètre des sites



Site « Anse de Vauville » ZSC – FR2502019

Date de transmission à la Commission Européenne :
30/06/2008

(Proposition de classement du site comme SIC « Anse de Vauville »)

Publication de l'arrêté ministériel de désignation de la ZSC :
01/10/2014

Lancement de l'élaboration du DOCOB de la ZSC :
01/06/2018

Superficie totale : 13 058 ha

Pourcentage de superficie marine : 100 %

Désignation et périmètre des sites



Site « Banc et récifs de Surtainville » ZSC – FR2502018

Date de transmission à la Commission Européenne :
30/06/2008

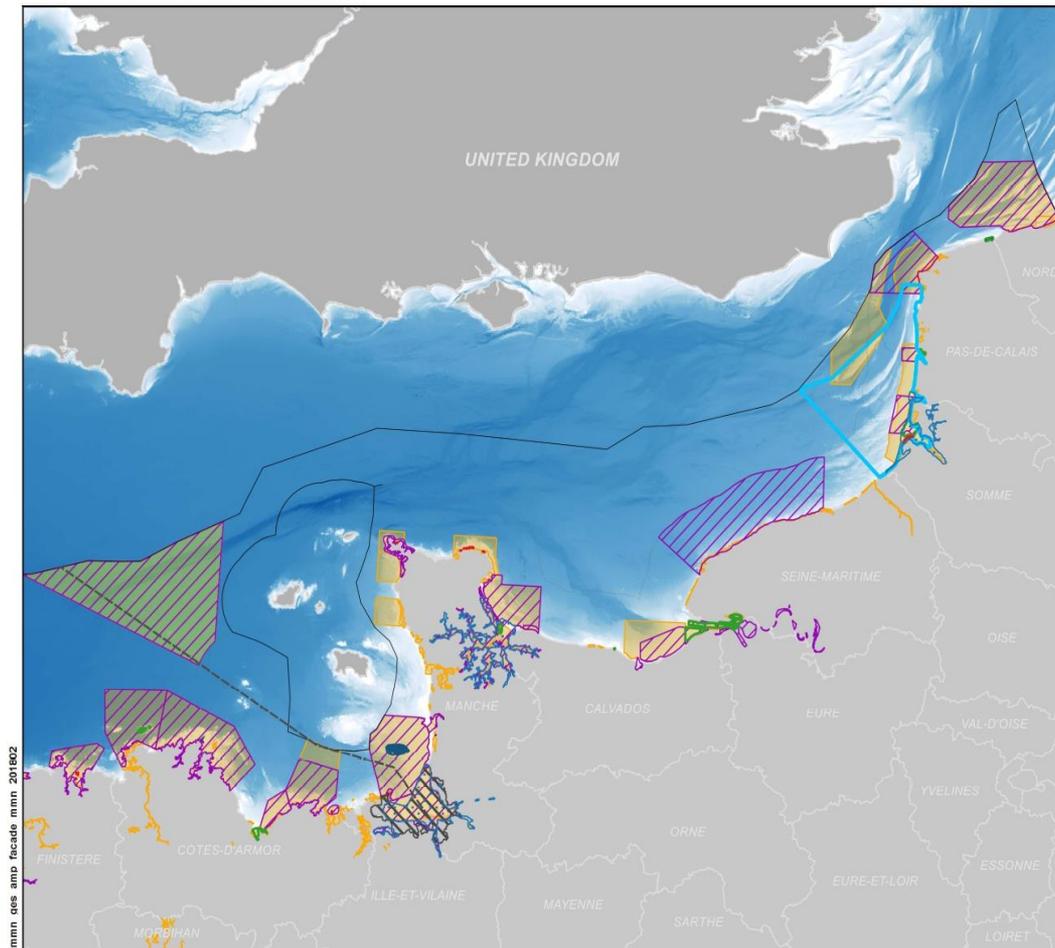
(Proposition de classement du site comme SIC « Banc et récifs de Surtainville »)

Publication de l'arrêté ministériel de désignation de la ZSC :
01/10/2014

Lancement de l'élaboration du DOCOB de la ZSC :
01/06/2018

Superficie totale : 14 053 ha

Pourcentage de superficie marine : 100 %



Aires marines protégées de type international

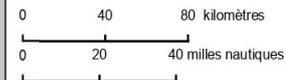
- Natura 2000 directive habitat
- Natura 2000 directive habitat (proposition)
- Natura 2000 directive oiseaux
- Zone humide d'importance internationale (Ramsar)
- Bien inscrit sur la liste du patrimoine mondial

Aires marines protégées de type national

- Parc naturel marin
- Réserve Naturelle Nationale
- Aire de protection du Biotope
- Domaine public maritime attribué au conservatoire du littoral

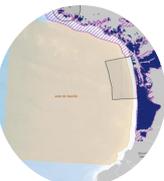
Délimitations maritimes

- Limite de la mer territoriale (12mn)
- Délimitation des françaises ayant fait l'objet d'un accord bilatéral
- Limite de compétence des préfets maritimes



Sources des données :
 - Périmètres AMP : BD AMP, AAMP 2018
 - Limites départements : BD TOPO IGN
 - Limites pays : Esri
 - Délimitations maritimes : Délimitations indicatives et provisoires de l'espace maritime français métropolitain (d'après données du SHOM et de l'IGN pour les limites officielles et des raccords réalisés par l'Agence des aires marines protégées), juillet 2008
 - Bathymétrie : MNT Homonim SHOM

Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / IAG GRS 1980



ZSC « Anse de Vauville »



ZPS « Banc et récifs de Surtainville »

- 4 espèces inscrites à l'annexe 2 de la DHFF
- 4 types d'habitats (HIC) inscrits à l'annexe 1 de la DHFF → se déclinent en 8 habitats élémentaires



Grand dauphin



Phoque gris



Marsouin commun



Phoque veau-marin



Sables grossiers et graviers



Roche infralittorale en mode exposé



Sable moyen dunaire



Sables hétérogènes envasés



Roches ou blocs côtiers



Roche médiolittorale en mode abrité



Roche médiolittorale en mode exposé



Sables des hauts de plage à Talitres

Sites Natura 2000 – gestion

1 ZSC entièrement marine

dont l'opérateur est l'OFB et le CRPMEF en appui technique sur le volet pêche professionnelle



DOCOB en cours de finalisation



Validation en 2024 puis animation en 2025



Répond à la Directive « Habitat, Faune, Flore »

1 ZSC entièrement marine

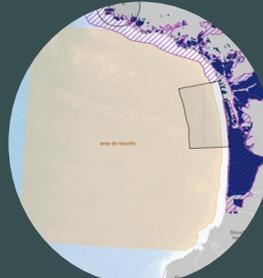
dont l'opérateur est l'OFB et le CRPMEF en appui technique sur le volet pêche professionnelle



DOCOB en cours de finalisation



Validation en 2024 puis animation en 2025



Répond à la Directive « Habitat, Faune, Flore »



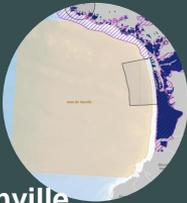
Sites Natura 2000 – autorité administrative

1 **ZSC FR2502019**
exclusivement marin



Anse de Vauville

1 **ZSC FR2502018**
exclusivement marin



Banc et récifs de Surtainville

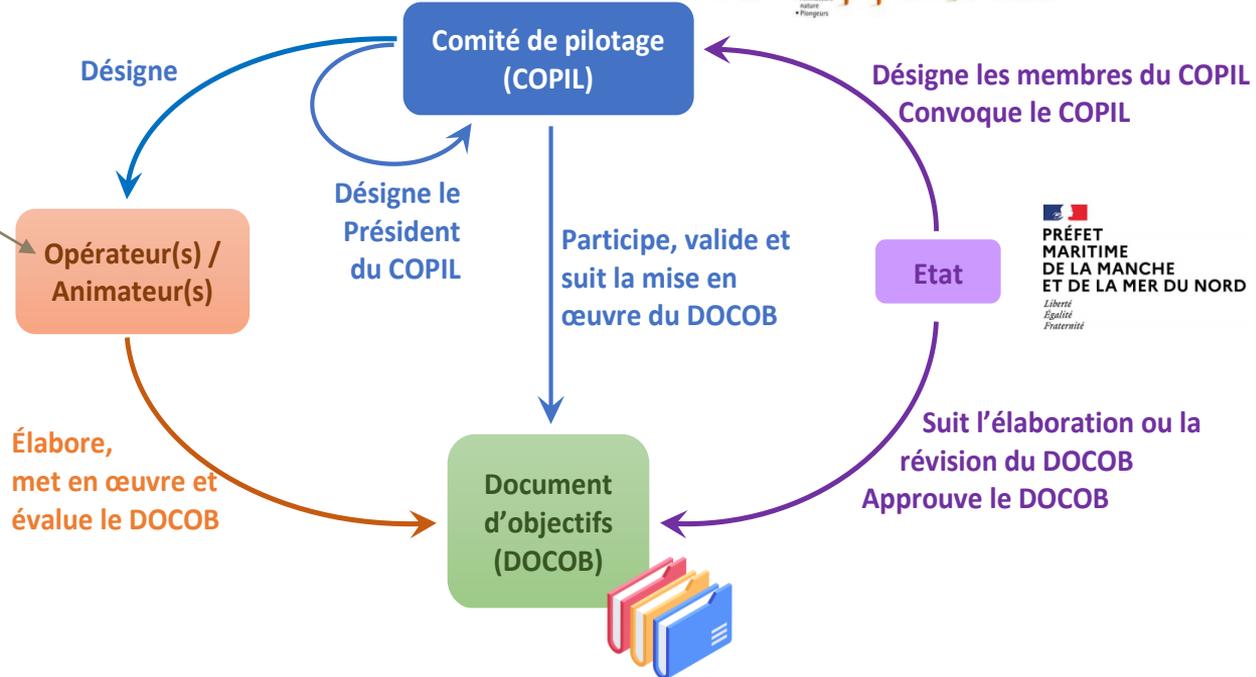
2 sites exclusivement **marins** :
Présidence du préfet maritime de
la Manche et de la mer du Nord



1 **DOCOB**
commun



Sites Natura 2000 – gouvernance



01

PRÉSENTATION DES SITES « ANSE DE VAUVILLE » ET « BANC ET RÉCIFS DE SURTAINVILLE »

02

MÉTHODE ET CALENDRIER DE LA CONCERTATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DES SITES

03

BILAN DES ÉTATS DES LIEUX ÉCOLOGIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES ET RAPPEL DES OBJECTIFS À LONG TERME

04

PRÉSENTATION DES MESURES DE GESTION

05

PRÉSENTATION DE LA CHARTE NATURA 2000

06

PERSPECTIVES / QUESTIONS

Sites Natura 2000 – Concertation



Des réunions, des COPILs et des groupes de travail depuis 2018

Tous les comptes-rendus, les présentations, les documents Natura 2000 sont téléchargeables sur : <http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr/les-sites/anse-de-vauville-zsc-banc-et-recifs-de-surtainville-zsc>

Sites Natura 2000 – Concertation

Groupes de travail

GT 1 Patrimoine marin / 25 mars 2019
GT 2 Usages / 28 juin 2019
GT 3 Objectifs / 14 octobre 2019

Réunions d'information

Collectivités + acteurs de la plaisance / 15 mars 2019

Enquêtes pêche professionnelle

31 janvier, 26-28 février, 18-20 mars, 17-18-19 avril,
13 mai, 22 novembre 2019

Enquête CROSS Jobourg

5 mars 2019

Enquête Usages loisirs

15 mars, 21 mai, 24 juin 2019

Enquêtes Scientifiques (habitats/espèces)

4 février, 24 juin, 6 septembre 2019

Groupes de travail

GT 4 Mesures de gestion hors
pêche pro / 6 juillet 2021

Rencontres acteurs

CAC / 7 décembre 2021

Rencontres acteurs

Groupe d'Etude des Cétacés du Cotentin / 10 Janvier 2022
Fédération Nautique de Pêche Sportive en Apnée de Normandie / 11 Janvier 2022
Commune de La Hague et commune déléguée de Vauville / 14 Janvier 2022
Commune déléguée de Vasteville / 17 Janvier 2022
SYMEL / 20 Janvier-9 Mars 2022
DIRM Manche – mer du Nord / 25 janvier 2022
Groupe Mammalogique Normand / 27 janvier-22 Mars 2023
Commune de Barneville Carteret / 27 janvier 2022
Association des pêcheurs plaisanciers de Diélette / 31 Janvier 2022
Communauté d'Agglomération du Cotentin / 8 Février 2022
DDTM 50 / 14 Février 2022
GEOPARC et opération Grand site / 22 Février 2022
Association des pêcheurs plaisanciers de la Côte des Isles / 4 Mars 2022
Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord / 29 Avril-17 Mai 2022

Groupes de travail

GT 7 Pêche professionnelle / 15 mars 2024
GT 8 Charte Natura 2000 / 3 sept 2024

Réunion Restitution

22 nov 2024

2018

2019

2020

2021

2022

2023

2024

2025

Lancement de la démarche

COPIL installation le 1^{er} Juin 2018

Réunion d'information

Pêche professionnelle / 05 nov 2018

Enquêtes Usages loisirs

22-30 novembre, 3-10 décembre

COPIL validation

« Diagnostic et Objectifs »

28 janvier 2020

Rencontre acteurs

Marine Nationale / 18 Janvier-30 Mars 2023
Agence de l'Eau Seine Normandie / 15 Mars 2023

Groupes de travail

GT 5 Mesures de gestion hors pêche pro / 14 avril 2023
GT 6 Mesures de gestion spécifique à la pêche professionnelle / 30 juin 2023

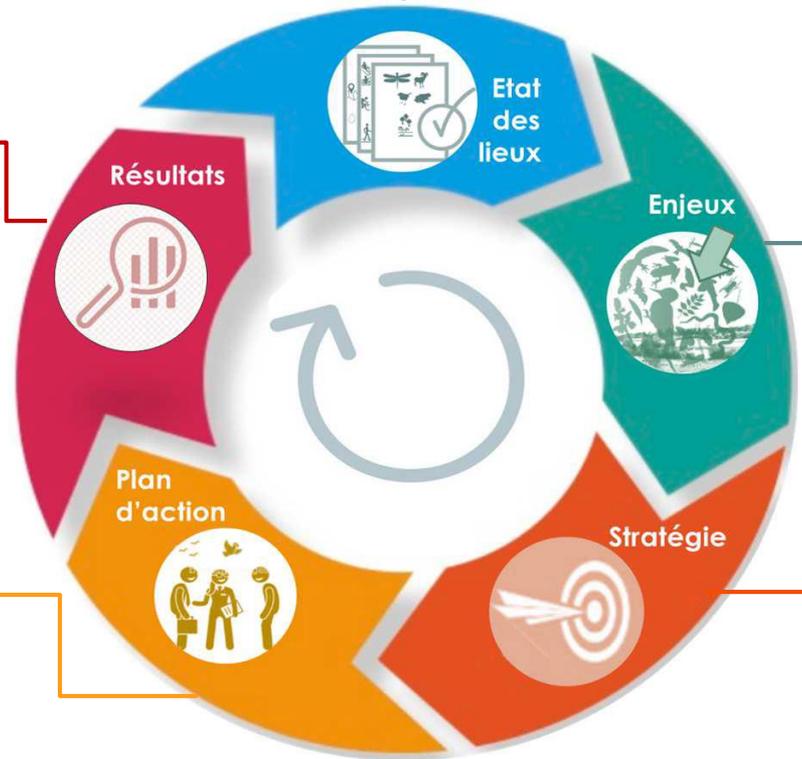
Sites Natura 2000 – Méthode

À partir de 2025 (animation)

Est-ce que la trajectoire est bonne ?
Mise en œuvre et résultats

2020 - 2024

Que faire pour y parvenir ?
Mesures de gestion



Où en sommes nous ?
Phase de diagnostic 2018-2019

Quels sont nos responsabilités ?
Hiérarchisation des enjeux 2019

Où allons nous ?
« Objectifs à Long Terme » 2019

01

PRÉSENTATION DES SITES « ANSE DE VAUVILLE » ET « BANC ET RÉCIFS DE SURTAINVILLE »

02

MÉTHODE ET CALENDRIER DE LA CONCERTATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DES SITES

03

BILAN DES ÉTATS DES LIEUX ÉCOLOGIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES ET RAPPEL DES OBJECTIFS À LONG TERME

04

PRÉSENTATION DES MESURES DE GESTION

05

PRÉSENTATION DE LA CHARTE NATURA 2000

06

PERSPECTIVES / QUESTIONS



Grand dauphin



Phoque gris



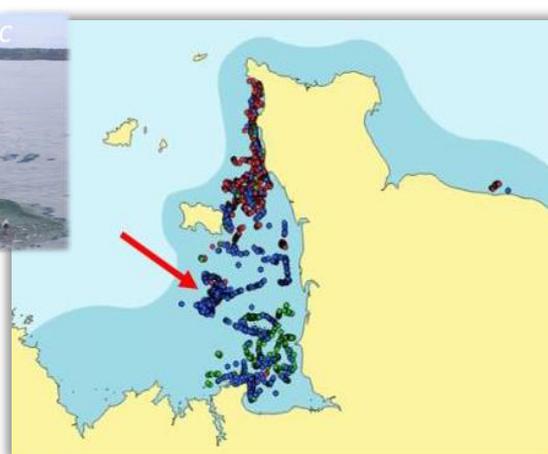
Marsouin commun



Phoque veau-marin



Grand dauphin



Répartition géographique des individus formant le groupe vivant dans la zone « golfe normand-breton » (Louis, et al., 2015 ; Blandel, 2018 ; Mauger, et al., 2020)

Espèce	Saison	Golfe de Gascogne		Manche	
		Abondance estimée	Intervalle de confiance à 95%	Abondance estimée	Intervalle de confiance à 95%
Grand dauphin	Hiver	17 694	8 356 - 37 524	1 412	530 - 3 760
	Été	10 937	5 907 - 20 834	2 317	896 - 5 992

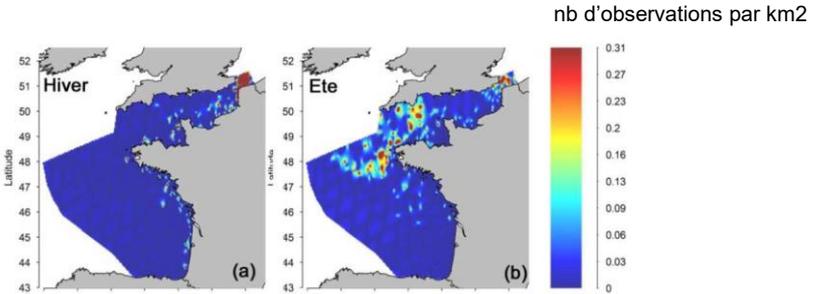
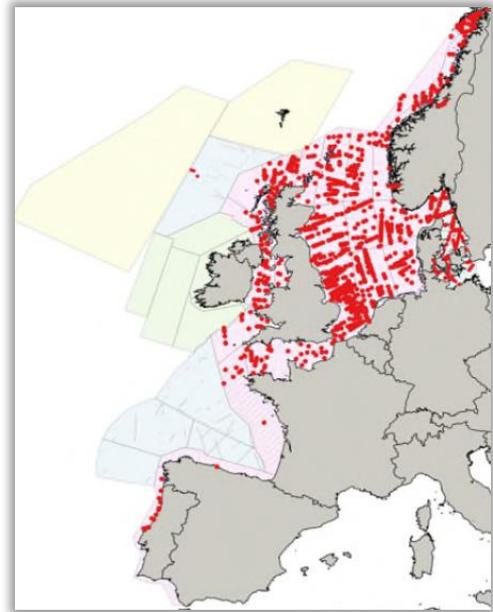
Abondances estimées du Grand dauphin sur les zones du golfe de Gascogne (282 140 km²) et de la Manche (92 845 km²) (extrait de Pettex et al., 2014)

☞ Dans les sites « Banc et récifs de Surtainville » et « Anse de Vauville », les grands dauphins sont régulièrement observés. Ils sont présents toute l'année et ces sites constituent un lieu de repos, d'alimentation ou de reproduction connu.



Marsouin commun

Distribution des observations de marsouin commun en Atlantique Nord Est lors la campagne SCANS III (Hammond, et al, 2017)



Espèce	Saison	Golfe de Gascogne			Manche		
		Abondance estimée	Intervalle de confiance à 95%		Abondance estimée	Intervalle de confiance à 95%	
Marsouin commun	Hiver	4 643	2 466	8 742	26 556	16 797	41 984
	Été	19 928	12 639	31 819	26 417	18 946	36 833

Abondance et distribution saisonnière du marsouin commun en Manche (mer) (Pettex, et al, 2014)



☞ Dans les sites « Banc et récifs de Surtainville » et « Anse de Vauville », peu de marsouins communs sont observés. Le niveau de fréquentation et l'utilisation des sites ne sont pas connus à ce jour.

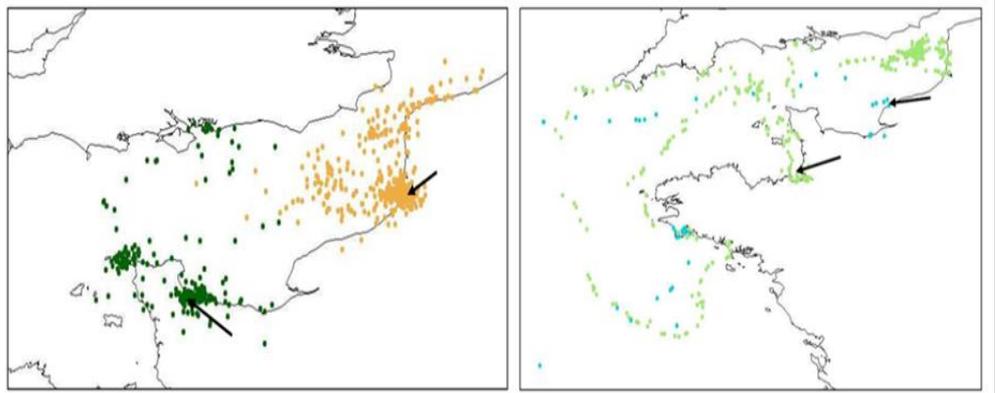


Copyright Michel Satain - 2015



Copyright Michel Satain - 2015

Phoque veau-marin
Phoque gris



Suivis par balise ARGOS de quatre phoques veaux marins (flèches noires = départ). Localisations de Pluton (jaune), Arès (vert foncé), Falbala (bleu clair) et d'Idefix (en vert clair) (Blaize & Beaufile, 2010).



©V.Bruneau-Querey



☞ Dans les sites « Banc et récifs de Surtainville » et « Anse de Vauville », comme pour les phoques gris, peu de phoques veaux marins sont observés. Ils sont de passage mais ces sites ne constituent pas un lieu connu de repos, de mue ou de reproduction.

État de conservation

Au sens de la DHFF, l'état de conservation d'une espèce à l'échelle biogéographique résulte de « **l'effet de l'ensemble des influences qui, agissant sur l'espèce, peuvent affecter à long terme la répartition et l'importance de ses populations sur le territoire visé** » (art. 1). L'état de conservation « favorable » constitue l'objectif global à atteindre ou à maintenir pour les espèces d'intérêt communautaire.

	Annexe DHFF	Espèce protégée	Etat de conservation DHFF à l'échelle « France/Atlantique »				Liste rouge (UICN)				Etat de conservation retenu (terminologie DHFF)
			Pop. Eur.	% Fr	France/Atl. I.	Tendance	Monde	Eur.	France	Tendance Fr.	
					2019	2019			2017		
Grand dauphin	II et IV	oui	6700 – 47000	17,5	U1	=	LC (2018)	LC	LC (NT pour C2a(ii))	?	Moyen (U1)
Marsouin commun	II et IV	oui	13000 – 47000	4,0	U1	=	LC (2020)	LC	NT	?	Moyen (U1)
Phoque veau marin	II	oui	1050	1,0	FV	=	LC (2016)	LC	NT	↗	Moyen (U1)
Phoques gris	II et V	oui	1025	0,6	FV	=	LC (2016)	LC	NT	↗	Moyen (U1)

UICN : Eteinte à l'état sauvage (EW), EN danger critique (CR) ; En Danger (EN), Vulnérable (VU), Quasi menacée (NT), Préoccupation mineure (LC), Données insuffisantes (DD), Non évaluée (NE). <https://www.iucnredlist.org>;

DHFF : Mauvais (U2) (=> ég. VU, CR et EN), Défavorable inadéquat (U1) (=> ég. NT), Favorable (FV) (=> ég. LC), Inconnu (XX) (=> ég. DD ou NE)

Niveau d'Enjeu des mammifères marins et OLT

Enjeu	Niveau d'enjeu (identique pour les deux sites)	État de conservation retenu (terminologie DHFF*)	Objectif à long terme
Grand dauphin <i>Tursiops truncatus</i>	Fort	Moyen (U1)	<i>Contribuer au rétablissement d'un bon état de la population de Grand dauphin</i>
Marsouin commun <i>Phocoena phocoena</i>	Moyen	Moyen (U1)	<i>Contribuer au rétablissement d'un bon état de la population du Marsouin commun</i>
Phoque veau-marin <i>Phoca vitulina</i>	Secondaire	Moyen (U1)	<i>Maintenir la capacité d'accueil des sites pour le Phoque veau-marin</i>
Phoque gris <i>Halichoerus grypus</i>	Secondaire	Moyen (U1)	<i>Maintenir la capacité d'accueil des sites pour le Phoque gris</i>



Sable moyen dunaire



Sables grossiers et graviers



Roche infralittorale en mode exposé



Sables hétérogènes envasés



Roche médiolittorale en mode abrité



Sables des hauts de plage à Talitres



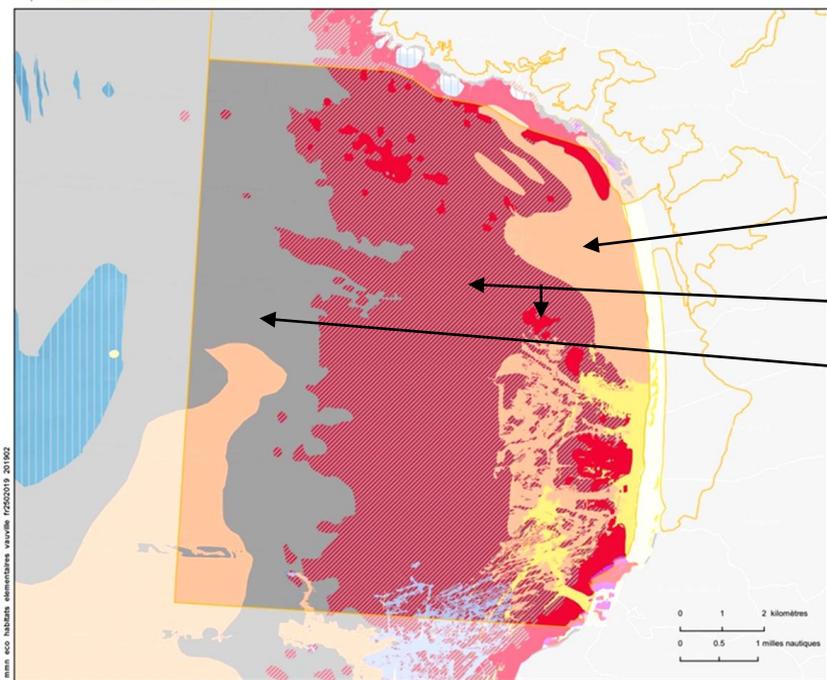
Roches ou blocs côtiers



Roche médiolittorale en mode exposé



Les habitats marins



EDITEE LE : **02/2019**

habitats élémentaires

- 1110-2 Sables moyens dunaires
- 1110-3 Sables grossiers et graviers, banc de maërl
- 1140-1 Sables des hauts de plage à Talitres
- 1140-5 Estrans de sables grossiers et graviers
- 1160-2 Sables hétérogènes envasés infralittoraux - Bancs de maërl
- 1170-2 La roche médiolittorale en mode abrité
- 1170-3 La roche médiolittorale en mode exposé
- 1170-5 La roche infralittorale en mode exposé

Habitat générique sans correspondance

- 1170 Récifs - Roches et blocs côtiers

Pas de correspondance N2000

Les trames de traits diagonaux traduisent la présence d'une mosaïque de deux habitats

Stations du programme CARTHAM

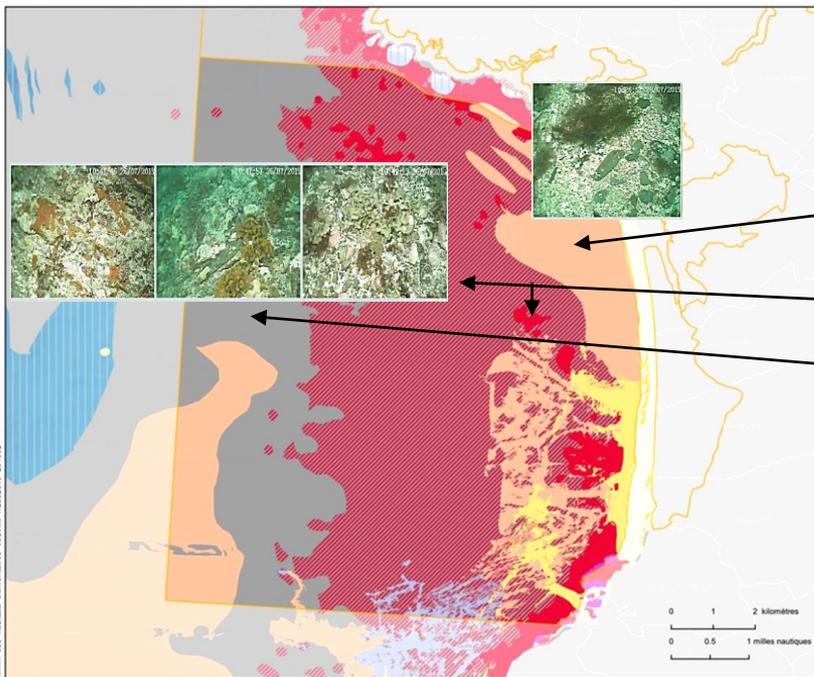
- Benne
- ▲ Drague
- ▲ Plongée
- ★ Vidéo tractée

0 1 2 kilomètres
 0 0,5 1 milles nautiques

Sources des données :
 - Habitats : Programme CARTHAM coastal AMP-hémisphère Sub, 2012 (selon données IGN, SHOM, multsource REBENT, CNRS, CEVA, Benne),
 Réseau AMP 2013
 - Paramètres AMP : BD AMP, AAMP 2017 et DREAL Normandie
 - Limites communales : BD TOPO IGN

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ
 ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Zone	Habitat	Code	Anse de Vauville
			Superficie habitat Ha (% site)
SUBTIDALE	Sables moyens dunaires	1110-2	437 (3,3%)
	Sables grossiers et graviers	1110-3	2473 (18,9%)
	Sables hétérogènes envasés infralittoraux – bancs de maërl	1160-2	132 (1%)
	Roches infralittorales en mode exposé	1170-5	3619 (27,7%)
	Récifs non décrits : Roches et blocs côtiers	1170 ND	6373 (48,8%)
INTERTIDALE & SUPRALITTORALE	Sables de hauts de plage à Talitres	1140-1	14 (<0,5%)
	Roches médiolittorales	1170-2 et 1170-3	10 (<0,5%)



Zone	Habitat	Code	Anse de Vauville	
			Superficie habitat Ha (% site)	
SUBTIDALE	Sables moyens dunaires	1110-2	437 (3,3%)	
	Sables grossiers et graviers	1110-3	2473 (18,9%)	
	Sables hétérogènes envasés infralittoraux – bancs de maërl	1160-2	132 (1%)	
	Roches infralittorales en mode exposé	1170-5	3619 (27,7%)	
	Récifs non décrits : Roches et blocs côtiers	1170 ND	6373 (48,8%)	
INTERTIDALE & SUPRALITTORALE	Sables de hauts de plage à Talitres	1140-1	14 (<0,5%)	
	Roches médiolittorales	1170-2 et 1170-3	10 (<0,5%)	



Fougère de mer
Dictyopteris polypodioides



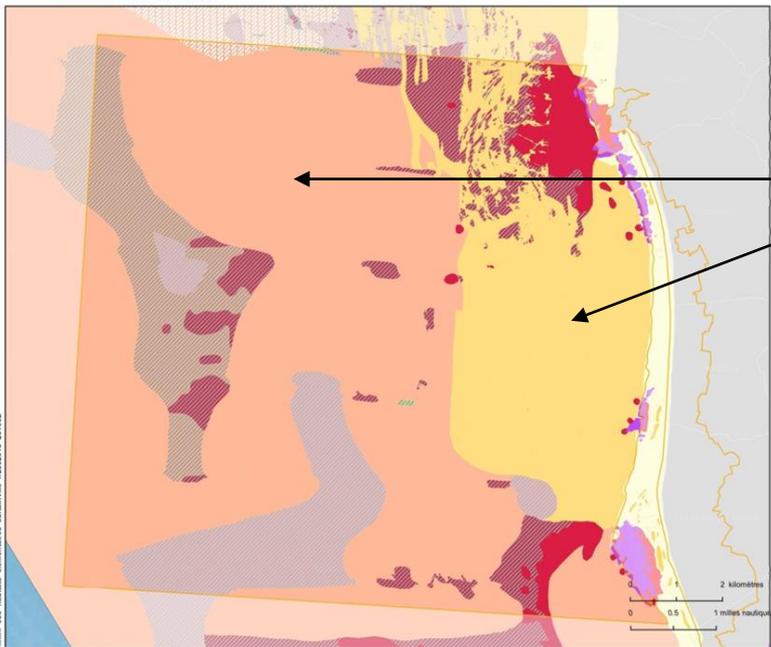
Laminaire rugueuse
Laminaria hyperborea



Dusle
Palmaria palmata



Plocamium cartilagineux
Plocamium cartilagineum

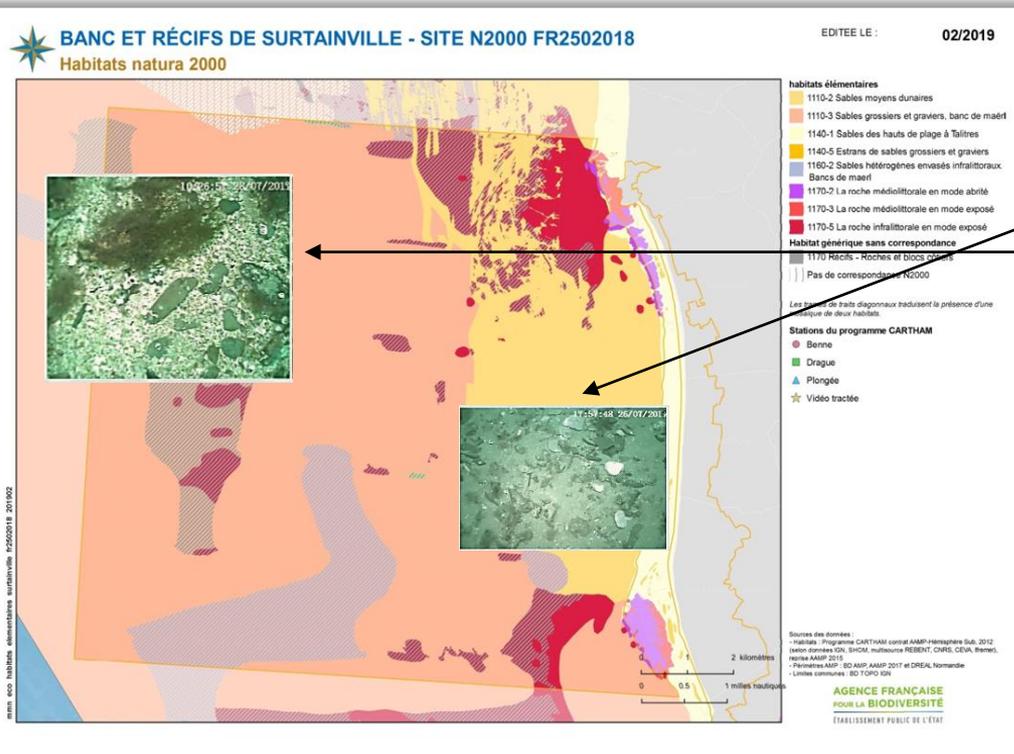


- habitats élémentaires**
- 1110-2 Sables moyens dunaires
 - 1110-3 Sables grossiers et graviers, banc de maërl
 - 1140-1 Sables des hauts de plage à Talitres
 - 1140-5 Estrans de sables grossiers et graviers
 - 1160-2 Sables hétérogènes envasés infralittoraux. Bancs de maërl
 - 1170-2 La roche médiolittorale en mode abrité
 - 1170-3 La roche médiolittorale en mode exposé
 - 1170-5 La roche infralittorale en mode exposé
- Habitat générique sans correspondance**
- 1170 Récifs - Roches et blocs côtiers
 - Pas de correspondance N2000
- Les traits de traits diagonaux traduisent la présence d'une catégorie de deux habitats.
- Stations du programme CARTHAM**
- Borne
 - Drague
 - ▲ Plongée
 - ★ Vidéo tractée

Sources des données :
 - Habitats - Programme CARTHAM conseil AMPH-Henriphère Sub, 2012
 - Limites communes IGN, SICOE, Multisources RESENT, CHRE, CEVA, Brennet, Natura AMP 2015
 - Parc naturel AMP, ED AMP 2017 et DREAL Normandie
 - Limites communes : BD TOPO IGN

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Zone	Habitat	Code	Banc et récifs de Surtainville Superficie habitat Ha (% site)
SUBTIDALE	Sables moyens dunaires	1110-2	2917 (20,8%)
	Sables grossiers et graviers	1110-3	8499 (60,5%)
	Sables hétérogènes envasés infralittoraux – bancs de maërl	1160-2	621 (4,4%)
	Roches infralittorales en mode exposé	1170-5	921 (6,6%)
	Récifs non décrits : Roches et blocs côtiers	1170 ND	980 (7,0%)
INTERTIDALE & SUPRALITTORALE	Sables de hauts de plage à Talitres	1140-1	43 (<0,5%)
	Roches médiolittorales	1170-2 et 1170-3	43 (<0,5%)



Zone	Habitat	Code	Banc et récifs de Surtainville Superficie habitat Ha (% site)
SUBTIDALE	Sables moyens dunaires	1110-2	2917 (20,8%)
	Sables grossiers et graviers	1110-3	8499 (60,5%)
	Sables hétérogènes envasés infralittoraux – bancs de maërl	1160-2	621 (4,4%)
	Roches infralittorales en mode exposé	1170-5	921 (6,6%)
	Récifs non décrits : Roches et blocs côtiers	1170 ND	980 (7,0%)
INTERTIDALE & SUPRALITTORALE	Sables de hauts de plage à Talitres	1140-1	43 (<0,5%)
	Roches médiolittorales	1170-2 et 1170-3	43 (<0,5%)



Flion aplati
(*Donax variegatus*)
sur **Sable Moyen dunaire**



Buccin commun
(*Buccinum undatum*)
sur **Sable Moyen dunaire**



Amande de mer
(*Glycymeris glycymeris*)
sur **Sables grossiers et graviers**

État de conservation

Au sens de la DHFF, l'état de conservation d'un habitat naturel résulte de « **l'effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques sur le territoire européen** » (art. 1). L'état de conservation « favorable » constitue l'objectif global à atteindre ou à maintenir pour les espèces d'intérêt communautaire.

Code EU		Etat de conservation retenu (terminologie DHFF*)	
		Banc et récifs de Surtainville	Anse de Vauville
1110-2	Sables moyens dunaires	Inconnu (XX)	Inconnu (XX)
1110-3	Sables grossiers et graviers	Inconnu (XX)	Inconnu (XX)
1160-2	Sables hétérogènes envasés	Inconnu (XX)	Inconnu (XX)
1170-5	Roche infralittorale en mode exposé	Bon (FV)	Bon (FV)
1170 ND	Roches et blocs côtiers	Bon (FV)	Bon (FV)

*DHFF : Mauvais (U2), Défavorable inadéquat (U1), Favorable (FV), Inconnu (XX)

Niveau d'Enjeu des habitats et OLT

Enjeu	Niveau d'enjeu	État de conservation retenu (terminologie DHFF*)	Objectif à long terme
Banc et récifs de Surtainville			
1110-2 Sables moyens dunaires	Moyen	Inconnu (XX)	<i>Maintenir ou améliorer l'état de conservation de l'habitat 1110-2 Sables moyens dunaires en fonction de son état de conservation actuel</i>
1110-3 Sables grossiers et graviers (inc 1160-2 Sables hétérogènes envasés)	Fort	Inconnu (XX)	<i>Maintenir ou améliorer l'état de conservation de l'habitat 1110-3 Sables grossiers et graviers (incluant 1160-2) en fonction de son état de conservation actuel</i>
1170-5 Récifs infralittoraux en mode exposé	Moyen	Bon (FV)	<i>Maintenir le bon état de conservation de l'habitat 1170-5 Récifs infralittoraux en mode exposé</i>
1170 ND Récifs non décrits – Roches et blocs côtiers	Moyen	Bon (FV)	<i>Maintenir le bon état de conservation de l'habitat 1170-ND Roches et blocs côtiers</i>
Anse de Vauville			
1110-2 Sables moyens dunaires	Secondaire	Inconnu (XX)	<i>Maintenir ou améliorer l'état de conservation de l'habitat 1110-2 Sables moyens dunaires en fonction de son état de conservation actuel</i>
1110-3 Sables grossiers et graviers	Moyen	Inconnu (XX)	<i>Maintenir ou améliorer l'état de conservation de l'habitat 1110-3 Sables grossiers et graviers en fonction de son état de conservation actuel</i>
1160-2 Sables hétérogènes envasés	Secondaire	Inconnu (XX)	<i>Maintenir ou améliorer l'état de conservation de l'habitat 1160-2 Sables hétérogènes envasés en fonction de son état de conservation actuel</i>
1170-5 Récifs infralittoraux en mode exposé	Fort	Bon (FV)	<i>Maintenir le bon état de conservation de l'habitat 1170-5 Récifs infralittoraux en mode exposé</i>
1170 ND Récifs non décrits – Roches et blocs côtiers	Fort	Bon (FV)	<i>Maintenir le bon état de conservation de l'habitat 1170-ND Roches et blocs côtiers</i>

II. Activités professionnelles

- _____ Transport maritime
- _____ Dragages portuaires et immersion de sédiments
- _____ Projets d'interconnexion France-Angleterre
- _____ Projet de parc hydrolien en mer
- _____ Sites nucléaires
- _____ Pêche maritime professionnelle embarquée

III. Activités récréatives

- _____ Le nautisme
- _____ La pêche récréative
- _____ Les autres activités de loisirs

IV. Les autres activités

- _____ Action de l'état en mer
- _____ Défense Nationale



01

PRÉSENTATION DES SITES « ANSE DE VAUVILLE » ET « BANC ET RÉCIFS DE SURTAINVILLE »

02

MÉTHODE ET CALENDRIER DE LA CONCERTATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DES SITES

03

BILAN DES ÉTATS DES LIEUX ÉCOLOGIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES ET RAPPEL DES OBJECTIFS À LONG TERME

04

PRÉSENTATION DES MESURES DE GESTION

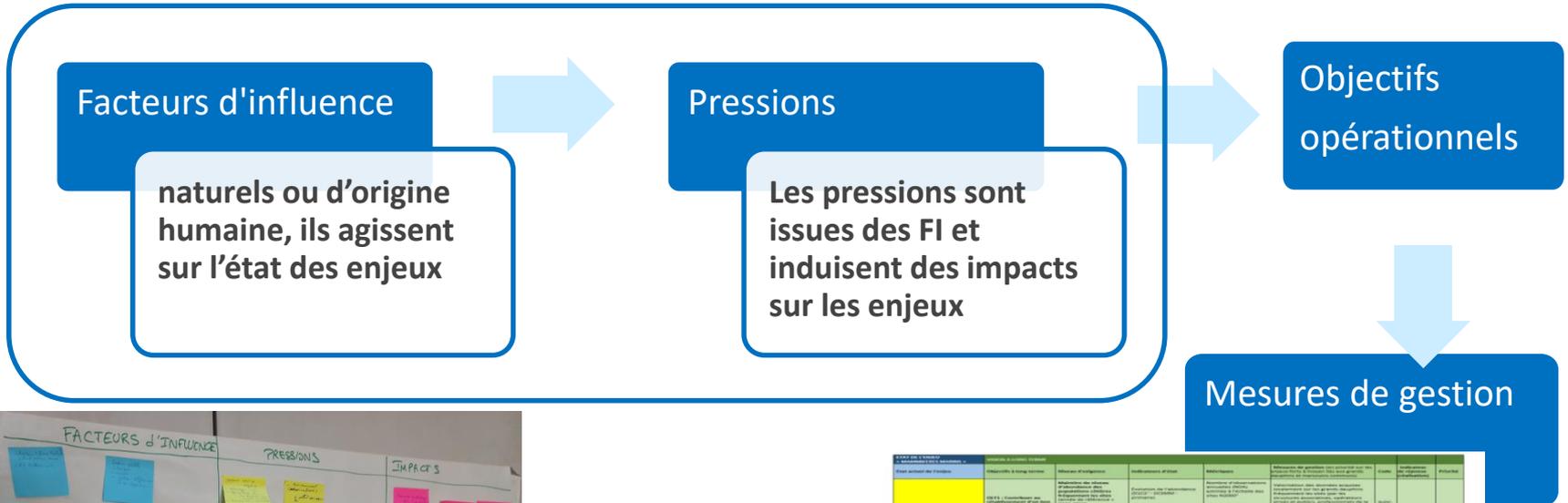
05

PRÉSENTATION DE LA CHARTE NATURA 2000

06

PERSPECTIVES / QUESTIONS

1^{ère} étape : identification des pressions et facteurs d'influence par enjeu



État actuel de l'enjeu		Facteurs d'influence	Pressions	Indicateurs de gestion	Mesures de gestion	Impact
État actuel de l'enjeu	Facteurs d'influence	Pressions	Indicateurs de gestion	Mesures de gestion	Impact	

2^{ème} étape : réponses aux pressions par des mesures de gestion



Pression

Dérangement par contact

Objectifs
opérationnels

Limiter le
dérangement
anthropique des
mammifères marins

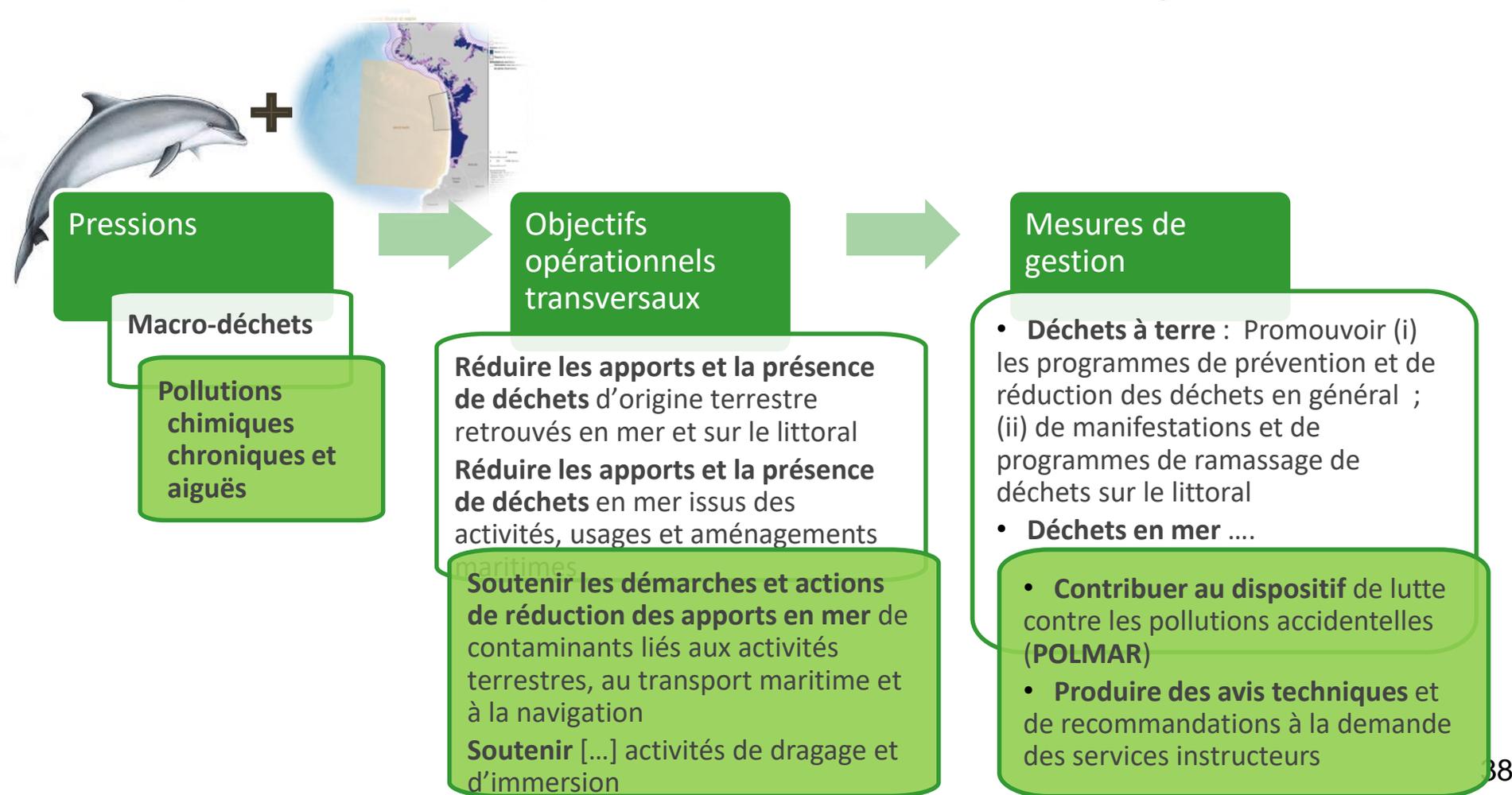
Mesures de
gestion

- **Renforcer les opérations de contrôle /** Police en mer relatives au respect de la réglementation quant à l'approche et l'observation des mammifères marins et à leur non dérangement intentionnel
- **Sensibiliser aux bonnes pratiques** d'approche et d'observation des mammifères marins et du cadre réglementaire
- **Soutenir les opérations de formation** auprès des agents techniques communaux sur la gestion de échouages de mammifères marins sur les plages
- **Produire des avis techniques** et de recommandations à la demande des services instructeurs (relatif à de nouvelles pratiques ou installations de nouveaux usages pouvant déranger les MM)

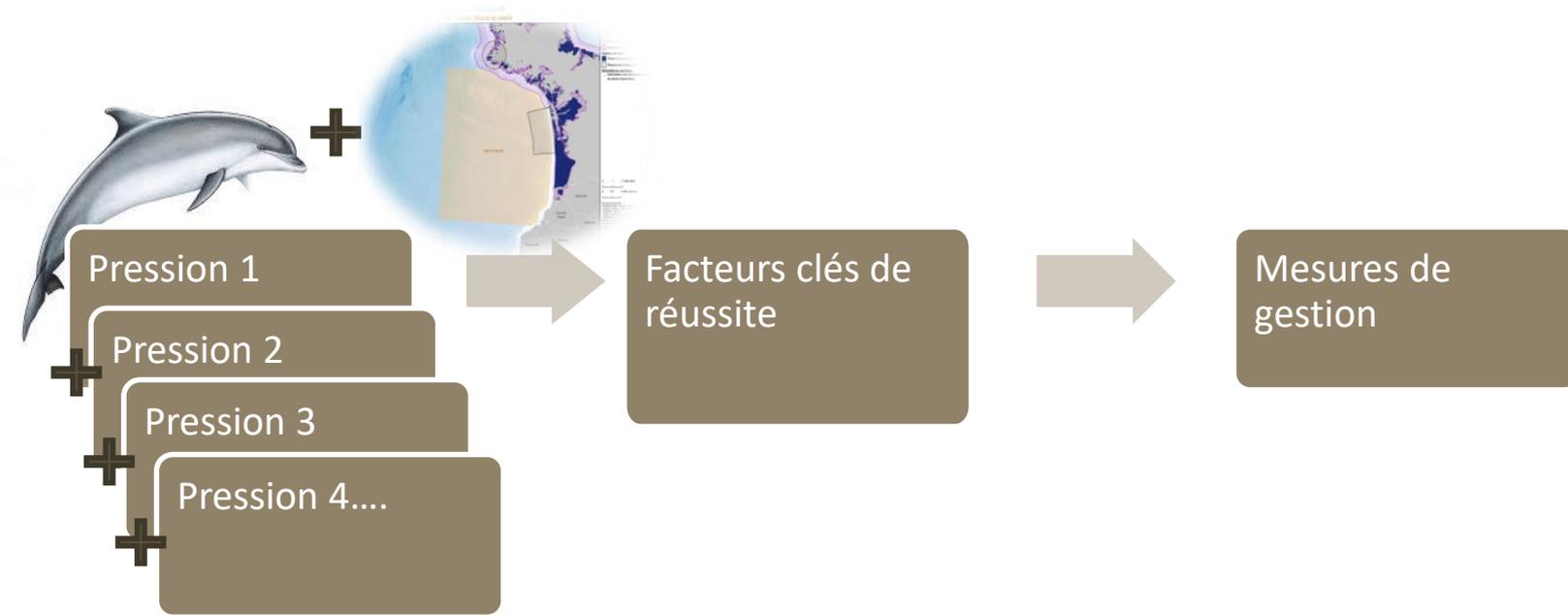
2^{ème} étape : réponses aux pressions par des mesures de gestion



2^{ème} étape : réponses aux pressions par des mesures de gestion



2^{ème} étape : réponses aux pressions par des mesures de gestion



2^{ème} étape : réponses aux pressions par des mesures de gestion



- Pression 1
- +
- Pression 2
- +
- Pression 3
- +
- Pression 4...



- ### Facteurs clés de réussite
- Promouvoir et soutenir les aires marines éducatives
 - Actualiser et Analyser les données et informations
 - Communiquer sur le milieu marin et ses enjeux de préservation
 - Assurer une bonne articulation avec les autres politiques publiques
 - Animer et mettre en œuvre le Document d'Objectifs...



- ### Mesures de gestion
- Communiquer, promouvoir et accompagner des classes dans la création et la mise en place d'AMP
 - Concevoir et mettre à jour du tableau de bord des indicateurs de suivi et d'évaluation des OLT/OO/OOT/FCR...
 - Communiquer sur le milieu marin et ses enjeux de préservation
 - Participer aux échanges des projets en mer (instances, débats publics, comités scientifiques et techniques, etc.) dans ou à proximité des sites
 - ...

Synthèse des mesures de gestion

Facteurs d'influence



Pressions



OO/OOT/FCR



Mesures de gestion



Mesures de réduction des pressions



Mesures de communication, sensibilisation, éducation à l'environnement

Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques



Mesures de gouvernance



Synthèse des mesures de gestion

Mesures de réduction des pressions



Thème	Code	Mesures de réduction des pressions (PRE)	Priorité
A : Réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces d'Intérêt Communautaire	PRE-1	Renforcer les opérations de contrôle, de police en mer relatives au respect de la réglementation quant à l'approche et l'observation des mammifères marins et à leur non dérangement intentionnel	1
	PRE-2	Appliquer des mesures de prévention en éloignant les mammifères marins avant les opérations émettrices de bruits impulsifs	2
	PRE-3	Suivre les nouvelles autorisations et les demandes de renouvellement d'autorisation de travaux en mer soumis à évaluation des incidences Natura 2000 par les services instructeurs	2
	PRE-4	Opérations de veille sur les projets, travaux, ouvrages en mer dans ou à proximité des sites (dont ceux soumis à évaluation des incidences Natura 2000)	2
	PRE-5	Soutenir les démarches et opérations de nettoyage raisonné des milieux et de collecte de déchets en mer ou à terre	3
	PRE-6	Produire des avis techniques et des recommandations à la demande des services instructeurs (évaluations des incidences ou études d'impacts déposées par les porteurs de projets)	1
	PRE-7	Encadrement de l'activité au chalut de fond (tout engin) au-delà des 3 milles nautiques	1
	PRE-8	Encadrement de l'activité à la drague à Coquilles Saint-Jacques (site « Anse de Vauville »)	1
	PRE-9	Encadrement de l'activité à la drague à bivalves (site « Banc et récifs de Surtainville »)	1

Synthèse des mesures de gestion

Mesures de communication, sensibilisation, éducation à l'environnement



Thème	Code	Mesures de communication/sensibilisation/éducation à l'environnement (COM)	Priorité
B : Soutenir les actions de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel marin	COM-1	Sensibiliser aux bonnes pratiques d'approche et d'observation des mammifères marins et du cadre réglementaire relatif au non dérangement des mammifères marins	1
	COM-2	Soutenir les opérations de formation auprès des agents techniques communaux sur la gestion de échouages de mammifères marins sur les plages	2
	COM-3	Déchets à terre : Promouvoir (i) les programmes de prévention et de réduction des déchets en général ; (ii) des manifestations et de programmes de ramassage de déchets sur le littoral	2
	COM-4	Déchets en mer : Promouvoir les applications de sciences participatives tels que Fish&Click (qui vise à recueillir des données concernant les engins de pêche perdus ou abandonnés) et ObsenMer (observations de macrodéchets en mer)	2
	COM-5	Promouvoir auprès des navigateurs des équipements portuaires existants pour la récupération des déchets issus des activités nautiques	2
	COM-6	Sensibiliser, informer sur la pollution des espaces naturels par les macro-déchets	2
	COM-7	Sensibiliser les usagers sur l'intérêt de collecter les eaux noires/grises, d'utiliser les aires de carénages portuaires et élaboration d'outils de communication	3
	COM-8	Communiquer, promouvoir et accompagner des classes dans la création et la mise en place d'Aires Marines Educatives	2
	COM-9	Promouvoir les dispositifs permettant une meilleure connaissance, compréhension des enjeux écologiques des sites	1
	COM-10	Participation de l'animateur Natura 2000 dans des actions de communication	1
	COM-11	Réaliser des projets de communication conjoints avec les partenaires locaux	1
	COM-12	Développer des outils de communication pour faciliter les procédures d'évaluation des incidences	1

Synthèse des mesures de gestion

Mesures de gouvernance



Thème	Code	Mesures de gouvernance (GOUV)	Priorité
C : Coordonner l'animation des sites avec les autres politiques maritimes, et contribuer aux mesures en faveur du milieu marin	GOUV-1	Participer aux échanges des projets en mer (instances, débats publics, comités scientifiques et techniques, etc.) dans ou à proximité des sites	1
	GOUV-2	Contribuer au dispositif de lutte contre les pollutions accidentelles (POLMAR)	3
	GOUV-3	Soutenir les ports de Diélette et Carteret à la démarche d'obtention de la certification européennes « ports propres »	2
	GOUV-4	Mettre en œuvre des mesures de gestion du Document d'objectifs des sites Natura 2000 conformément au cahier technique régional établi par la DREAL de Normandie	1
	GOUV-5	Réaliser les fonctions administratives diverses en lien avec la mise en œuvre des sites Natura 2000	1
	GOUV-6	Partager les informations et la participation aux diverses instances de gouvernance (SAGE, GALPA, etc.)	1
		Veiller à l'intégration des enjeux liés aux sites Natura 2000 dans les documents de planification et schémas territoriaux	
GOUV-7	Soutenir la réalisation d'actions mutualisées entre parties prenantes	1	

Synthèse des mesures de gestion

Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques



Thème	Code	Mesures de suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques (SUIV)	Priorité
D : Suivre les habitats et les espèces à enjeu et répondre aux enjeux de connaissance	SUIV-1	Valoriser les données acquises localement sur les grands dauphins fréquentant les sites Réaliser des campagnes d'observation complémentaires	1
	SUIV-2	Valoriser les données acquises localement sur les marsouins communs fréquentant les sites Réaliser des campagnes d'observation complémentaires	1
	SUIV-3	Valoriser les données acquises localement sur les phoques fréquentant les sites	1
	SUIV-4	Réaliser une cartographie sonore au sein des sites	2
	SUIV-5	Actualiser la cartographie des habitats marins des sites	1
	SUIV-6	Actualiser l'évaluation de l'état de conservation des habitats rocheux des sites	1
	SUIV-7	Réaliser l'évaluation initiale de l'état de conservation des habitats meubles des sites	1
	SUIV-8	Identifier les bases de données ou des systèmes d'information utilisables Recueillir et centraliser les informations relatives au patrimoine naturel marin et aux usages des sites Natura 2000	2
	SUIV-9	Promouvoir auprès des porteurs de projet le dépôt des données issues des études d'impact sur le site internet DEPOBIO	2
	SUIV-10	Suivre les travaux issus de la Directive cadre Stratégie Milieu Marin (DCSMM)	2
	SUIV-11	Soutenir et/ou réaliser des études d'acquisition de connaissances sur le milieu marin Soutenir des actions de veille et de sciences participatives sur le milieu marin (veille sur les Espèces Non Indigènes)	2

Synthèse des mesures de gestion

Chaque mesure de gestion (ou groupe de mesures) est présentée sous forme de fiche qui précise les actions et les modalités de mise en œuvre

II.5.4.4 Les mesures de réduction des pressions

A : Réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces d'intérêt Communautaire	
Précise	PRE-1 - Renforcer les opérations de contrôle, de police en mer relatives au respect de la réglementation quant à l'approche et l'observation des mammifères marins et à leur non dérangement intentionnel
Finalités	Protection Restauration Suivi Connaissances Communication Education Sensibilisation Gouvernance Formation
Lien avec les objectifs	OLT1 : Contribuer au rétablissement d'un bon état de la population de Grand dauphin OLT2 : Contribuer au rétablissement d'un bon état de la population du Marsouin commun OLT3 : Maintenir la capacité d'accueil des sites pour le Phoque veau-marin et le Phoque gris OO1 : Limiter le dérangement anthropique des mammifères marins
Type de mesure	Contrôle en mer
Description de la mesure	Cette mesure vise à limiter les pressions de dérangement intentionnel sur les mammifères marins fréquentant les sites par le renforcement d'opérations de contrôle en mer relatives au respect de la réglementation en vigueur, en particulier en période estivale.
Enjeux et Objectifs	
Habitats et/ou Espèces concernés (OEF)	Le grand dauphin et le marsouin commun sont particulièrement visés
Activités concernées	Nautisme
Résultats attendus	Qualité au sein des sites qui constituent des zones fonctionnelles importantes pour ces espèces (alimentation, élevage des jeunes, information sociale, reproduction et mise bas)
Prévalence d'application	La totalité des deux sites
Modalités de mise en œuvre	
Porteur(s) de projet porteur(s) / Autorité(s) compétente(s) / Partenaire(s) porteur(s) / Estimation des moyens nécessaires	OPB (service départemental) / Préfecture maritime / Gendarmerie maritime / Moyens de surveillance nécessaires

A : Réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces d'intérêt Communautaire	
Précise	PRE-2 - Appliquer des mesures de prévention en échantonnant les mammifères marins avant les opérations émettrices de bruits impulsifs
Finalités	Protection Restauration Suivi Connaissances Communication Education Sensibilisation Gouvernance Formation
Lien avec les objectifs	OLT1 : Contribuer au rétablissement d'un bon état de la population de Grand dauphin OLT2 : Contribuer au rétablissement d'un bon état de la population du Marsouin commun OLT3 : Maintenir la capacité d'accueil des sites pour le Phoque veau-marin et le Phoque gris OO1 : Eviter la perturbation par bruit impulsif au regard des risques de dérangements et de mortalité des mammifères marins
Type de mesure	Prévention au bruit impulsif
Description de la mesure	Les mammifères marins sont particulièrement sensibles aux bruits impulsifs générés par des opérations de travaux sous-marins (ex : battage de piles, échantonnage par explosifs, des travaux d'acqueduc, des travaux d'installation (sondeur mouso-bascas, sondeur moult bascasax, sonar civil), ou des opérations de déminage opérées par la Marine Nationale. Ces opérations sont relativement ponctuelles et subalternement brèves dans l'espace. Leur impact sur les mammifères marins peut néanmoins être très fort (risque de

II.5.4.5 Les mesures de communication et de sensibilisation

B : Soutenir les actions de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel marin	
Précise	COM-1 - Sensibiliser aux bonnes pratiques d'approche et d'observation des mammifères marins et du cadre réglementaire relatif au non dérangement des mammifères marins
Finalités	Protection Restauration Suivi Connaissances Communication Education Sensibilisation Gouvernance Formation
Lien avec les objectifs	OLT1 : Contribuer au rétablissement d'un bon état de la population du Marsouin commun OLT2 : Maintenir la capacité d'accueil des sites pour le Phoque veau-marin et le Phoque gris OO1 : Limiter le dérangement anthropique des mammifères marins
Type de mesure	Sensibilisation

B : Soutenir les actions de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel marin	
Précise	COM-2 - Soutenir les opérations de formation auprès des agents techniques communaux sur la gestion des échouages de mammifères marins sur les plages
Finalités	Protection Restauration Suivi Connaissances Communication Education Sensibilisation Gouvernance Formation
Lien avec les objectifs	OLT1 : Contribuer au rétablissement d'un bon état de la population du Marsouin commun OLT2 : Maintenir la capacité d'accueil des sites pour le Phoque veau-marin et le Phoque gris OO1 : Limiter le dérangement anthropique des mammifères marins
Type de mesure	Formation

B : Soutenir les actions de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel marin	
Précise	COM-3 - Soutenir les opérations de formation auprès des agents techniques communaux sur la gestion des échouages de mammifères marins sur les plages
Finalités	Protection Restauration Suivi Connaissances Communication Education Sensibilisation Gouvernance Formation
Lien avec les objectifs	OLT1 : Contribuer au rétablissement d'un bon état de la population du Marsouin commun OLT2 : Maintenir la capacité d'accueil des sites pour le Phoque veau-marin et le Phoque gris OO1 : Limiter le dérangement anthropique des mammifères marins
Type de mesure	Formation

II.5.4.7 Les mesures de suivi et d'acquisition de connaissances

D : Suivre les habitats et les espèces à enjeu et répondre aux enjeux de connaissance	
Précise	SUIV-1 - Valoiriser les données acquises localement sur les grands dauphins fréquentant les sites / Réalisation de campagnes d'observation complémentaires
Finalités	Protection Restauration Suivi Connaissances Communication Education Sensibilisation Gouvernance Formation
Lien avec les objectifs	OLT1 : Maintenir la contribution des sites au bon état de la population de grand dauphin du golfe normand-breton OLT2 : Contribuer au maintien ou au rétablissement d'un bon état de la population du marsouin commun OLT3 : Maintenir la capacité d'accueil des sites pour le phoque gris et le phoque veau marin
Type de mesure	Valorisation continue des connaissances locales
Description de la mesure	Une bonne connaissance des habitats et des espèces du site et de leurs interactions avec les activités du site est un facteur clé facilitant la bonne gestion du site et l'atteinte des objectifs de conservation. Le diagnostic écologique des sites Natura 2000 a notamment identifié la nécessité de poursuivre les opérations de mammifères marins permettant d'évaluer la contribution des sites à leur présence et réalisation de leur cycle de vie, et les manques de connaissance suivants : - Des connaissances relativement dispersées sur les marsouins communs ; notamment les zones fonctionnelles pour cette espèce - Le niveau de fréquentation des sites par les phoques et le rôle fonctionnel de ces derniers pour cette espèce Différents moyens d'améliorer les connaissances existent. Il convient d'agir sur les différents leviers possibles. Ces connaissances doivent fournir les données nécessaires soit à l'évaluation de l'état de conservation des mammifères marins mais aussi permettre d'informer le grand public et des collectivités territoriales porteuses de politiques publiques et faciliter le travail d'instruction des services de l'Etat dans le cadre de ses missions réglementaires.

D : Suivre les habitats et les espèces à enjeu et répondre aux enjeux de connaissance	
Précise	SUIV-2 - Valoiriser les données acquises localement sur les marsouins communs fréquentant les sites / Réalisation de campagnes d'observation complémentaires
Finalités	Protection Restauration Suivi Connaissances Communication Education Sensibilisation Gouvernance Formation
Lien avec les objectifs	OLT1 : Maintenir la contribution des sites au bon état de la population de grand dauphin du golfe normand-breton OLT2 : Contribuer au maintien ou au rétablissement d'un bon état de la population du marsouin commun OLT3 : Maintenir la capacité d'accueil des sites pour le phoque gris et le phoque veau marin
Type de mesure	Valorisation continue des connaissances locales
Description de la mesure	Une bonne connaissance des habitats et des espèces du site et de leurs interactions avec les activités du site est un facteur clé facilitant la bonne gestion du site et l'atteinte des objectifs de conservation. Le diagnostic écologique des sites Natura 2000 a notamment identifié la nécessité de poursuivre les opérations de mammifères marins permettant d'évaluer la contribution des sites à leur présence et réalisation de leur cycle de vie, et les manques de connaissance suivants : - Des connaissances relativement dispersées sur les marsouins communs ; notamment les zones fonctionnelles pour cette espèce - Le niveau de fréquentation des sites par les phoques et le rôle fonctionnel de ces derniers pour cette espèce Différents moyens d'améliorer les connaissances existent. Il convient d'agir sur les différents leviers possibles. Ces connaissances doivent fournir les données nécessaires soit à l'évaluation de l'état de conservation des mammifères marins mais aussi permettre d'informer le grand public et des collectivités territoriales porteuses de politiques publiques et faciliter le travail d'instruction des services de l'Etat dans le cadre de ses missions réglementaires.

Enjeux et Objectifs	
Habitats et/ou Espèces concernés (OEF)	Le grand dauphin, le marsouin commun, le phoque gris et le phoque veau-marin
Activités concernées	-
Résultats attendus	Une meilleure appréhension du rôle des sites pour ces espèces Une meilleure connaissance de la fréquentation des sites pour ces espèces Une aide à la gestion par l'actualisation des connaissances sur les interactions entre les activités et ces espèces Un meilleur accompagnement des services de l'état et porteurs de projet en mer
Prévalence d'application	La totalité des deux sites

Evaluation de la mise œuvre de la mesure	
Estimation des moyens nécessaires	Pour les données opportunistes : les plaisanciers ; les structures associatives locales telles que les clubs de plongée, de chasse sous-marine ; etc.
Indicateurs de suivi (état, pression)	Indicateurs d'état : Evolution de l'abondance ; Evolution de la distribution ; Evolution temporelle de l'intensité de fréquentation
Indicateurs de réalisation	Etudes / suivis complémentaires réalisés par OLT Actions de valorisation des données collectées : bilan annuel
Projet(s)	Lien avec d'autres projets et fiches mesure du DOO08
Fiche mesure	

D : Suivre les habitats et les espèces à enjeu et répondre aux enjeux de connaissance	
Précise	SUIV-4 - Réaliser une cartographie sonore au sein des sites
Finalités	Protection Restauration Suivi Connaissances Communication Education Sensibilisation Gouvernance Formation
Lien avec les objectifs	OLT1 : Maintenir la contribution des sites au bon état de la population de grand dauphin du golfe normand-breton OLT2 : Contribuer au maintien ou au rétablissement d'un bon état de la population du marsouin commun OO2 : Maintenir ou réduire le niveau de bruit continu produit par les activités anthropiques, notamment le trafic maritime
Type de mesure	Etat de référence sur le niveau de bruit sous-marin
Description de la mesure	Chez les mammifères marins, l'audition est un sens important et leurs capacités sont bien développées. Les sources génératrices de bruit sous-marin qui interfèrent avec les moyens de communication et de proposition des mammifères marins sont à l'origine de changements comportementaux (fuite, plongée ou ramonée en surface, modification de la vitesse de nage, arrêt de l'alimentation, etc.), de modification des modes de communication (massage acoustique), de lésions physiologiques soit non-lésibles permanentes ou temporaires (barotraumatismes, ablation des organes, stress métabolique, etc.) soit lésibles directes (ablation des organes vitaux) ou indirectes (échouage, déplacement). A long terme, le bruit sous-marin peut occasionner des perturbations comportementales (habituatage, adaptation et pré-adaptation) et influer sur la démographie des espèces. Au vu des connaissances actuelles, les activités génératrices de bruit sous-marin présentes sur les sites Natura 2000 « Anse de Vauville » et « Banc et Récifs de Surtainville », sont très majoritairement de nature continue (trafic maritime ; activités en mer) et sont considérées comme modérées. Pour autant, l'intensité moyenne du bruit continu sur ces sites n'étant pas connue à ce jour, il n'est pas possible d'en prédire les impacts. Des actions ponctuelles lors d'été sont mises en place sur l'acquisition d'une cartographie sonore de ce secteur qualifiant le niveau sonore moyen aux sites et à proximité des sites. Cette mesure vise donc à améliorer nos connaissances sur le paysage sonore des sites afin de, In/fin, évaluer cette pression.

Enjeux et Objectifs	
Habitats et/ou Espèces concernés (OEF)	Le grand dauphin et le marsouin commun en particulier
Activités concernées	-
Résultats attendus	Une meilleure connaissance de la pression « bruit » au sein des sites Un meilleur accompagnement des services de l'état et porteurs de projet en mer afin de réduire les sources émettrices
Prévalence d'application	La totalité des deux sites

B : Soutenir les actions de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel marin	
Précise	COM-2 - Soutenir les opérations de formation auprès des agents techniques communaux sur la gestion des échouages de mammifères marins sur les plages
Finalités	Protection Restauration Suivi Connaissances Communication Education Sensibilisation Gouvernance Formation
Lien avec les objectifs	OLT1 : Contribuer au rétablissement d'un bon état de la population du Marsouin commun OLT2 : Maintenir la capacité d'accueil des sites pour le Phoque veau-marin et le Phoque gris OO1 : Limiter le dérangement anthropique des mammifères marins
Type de mesure	Formation

B : Soutenir les actions de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel marin	
Précise	COM-3 - Soutenir les opérations de formation auprès des agents techniques communaux sur la gestion des échouages de mammifères marins sur les plages
Finalités	Protection Restauration Suivi Connaissances Communication Education Sensibilisation Gouvernance Formation
Lien avec les objectifs	OLT1 : Contribuer au rétablissement d'un bon état de la population du Marsouin commun OLT2 : Maintenir la capacité d'accueil des sites pour le Phoque veau-marin et le Phoque gris OO1 : Limiter le dérangement anthropique des mammifères marins
Type de mesure	Formation

Enjeux et Objectifs	
Habitats et/ou Espèces concernés (OEF)	mammifères marins
Activités concernées	-
Résultats attendus	la prise en charge des échouages afin d'assurer la sécurité des promeneurs et les risques sanitaires associés
Prévalence d'application	La totalité des deux sites

Modalités de mise en œuvre	
Porteur(s) de projet porteur(s) / Autorité(s) compétente(s) / Partenaire(s) porteur(s) / Estimation des moyens nécessaires	Stationnaire à site : GEC, GEM Opérationnel : Préfecture, RNE

Evaluation de la mise œuvre de la mesure	
Estimation des moyens nécessaires	Nombre d'échouages sur les plages face aux sites

01

PRÉSENTATION DES SITES « ANSE DE VAUVILLE » ET « BANC ET RÉCIFS DE SURTAINVILLE »

02

MÉTHODE ET CALENDRIER DE LA CONCERTATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DES SITES

03

BILAN DES ÉTATS DES LIEUX ÉCOLOGIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES ET RAPPEL DES OBJECTIFS À LONG TERME

04

PRÉSENTATION DES MESURES DE GESTION

05

PRÉSENTATION DE LA CHARTE NATURA 2000

06

PERSPECTIVES / QUESTIONS

Charte Natura 2000

- Un élément constitutif du DOCOB
- Un outil contractuel listant des recommandations et des engagements de bonnes pratiques
- L'adhésion des usagers à la charte est libre et volontaire
- A la différence des contrats Natura 2000, la charte ne prévoit pas de contrepartie financière



- ❑ **Qui peut adhérer ?** toutes personnes physique ou morale, de droit privé ou public, exerçant une activité professionnelle ou de loisir, organisateurs d'évènements ou de manifestations au sein des sites Natura 2000. Format individuel ou regroupé en structure (fédération, association, syndicat, groupement, collectivité, etc.)
- ❑ **Où ?** la charte concerne l'intégralité des espaces compris à l'intérieur des sites Natura 2000 (rayon de l'activité concernée)
- ❑ **Pourquoi adhérer à la charte Natura 2000 ?** confirmer son intention de mettre en place les bonnes pratiques, participer et (se) sensibiliser à la démarche Natura 2000, communiquer sur son implication dans le processus Natura 2000, valoriser et garantir la poursuite des pratiques existantes compatibles ou ajuster ses pratiques afin de les rendre compatibles avec les objectifs du DOCOB

Charte Natura 2000



RECOMMANDATION		ENGAGEMENT	
Volontaires et non contrôlables		Volontaires et contrôlables	
Des recommandations de portée générale	Des recommandations spécifiques à des activités	Des engagements de portée générale	Des engagements spécifiques à des activités
« le signataire veille à »		« le signataire s'engage à »	
		=> Dans certains cas, la souscription à des « engagements spécifiques à une activité » peut dispenser l'évaluation d'incidence Natura 2000	

Ici sont concernées **les activités qui sont récurrentes, de petite envergure et de faible impact***. Les engagements consistent les conditions d'exercice de ces manifestations (périodes, fréquence, techniques, équipements...).

*Note DEB du 27 décembre 2012 « Dispense d'évaluation des incidences Natura 2000 pour les activités pratiquées selon les engagements spécifiques définis par des chartes Natura 2000 » répondant à la Loi n°2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives

Charte Natura 2000



Recommandations de portée générale

Il s'agit de recommandations d'ordre général qui ne sont **pas soumises à contrôle**.

Je veille à :

Prendre connaissance des enjeux et objectifs de gestion des sites Natura 2000, notamment sur le site internet : <http://reseau-manchemerduord.n2000.fr>

Solliciter l'animateur N2000 pour toute assistance utile à la bonne application de la charte N2000 et pour bénéficier d'un appui lorsque je réalise une évaluation des incidences N2000

M'informer sur la réglementation encadrant mon activité ainsi que sur les règles de bonnes pratiques relative à mon activité en mer (chartes, etc.)

Contribuer aux démarches de sciences participatives existantes, participer à l'amélioration des connaissances et à la veille environnementale...

En cas de découverte d'un mammifère marin échoué, contacter au plus vite le réseau national échouages (7j/7) au 05 46 44 99 10 et ne pas y toucher qu'il soit vivant ou mort ...

+ 4 autres

Ne pas porter atteinte à l'état de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire présents sur les lieux où j'exerce mon activité *

Promouvoir les applications gratuites Nav&Co, OSBenMER et Fish & Click

Signaler à l'animateur N2000 toute pollution ou dégradation des habitats d'intérêt communautaire d'origine anthropique ou naturelle, tout projet d'aménagement ...

Relayer l'information dont je dispose sur les sites Natura 2000 et être un observateur actif

Contribuer à la sensibilisation des usagers des enjeux Natura 2000 sans jamais me substituer aux instances chargées de la protection, de la gestion et de la police

* Plus particulièrement, en ce qui concerne la tranquillité des mammifères marins, je prends connaissance de la réglementation en vigueur, des signes de dérangement et des attitudes à adopter

Charte Natura 2000



Engagements de portée générale

Il s'agit d'engagement d'ordre général qui **sont soumis à contrôle et qui ne concernent pas la réglementation déjà en vigueur** (ex. non dérangement intentionnel des mammifères marins, dépôt de déchets, etc.). Le signataire s'engage, au choix, sur tout ou partie d'entre eux, en cochant les cases correspondantes.

Je m'engage à :

Dans le cas de collectivités, d'associations ou entreprises signataires, prendre connaissance des enjeux et objectifs de gestion des sites Natura 2000 et les diffuser aux administrés, membres associatifs, salariés, grand public, etc.	Point de contrôle : justificatifs d'éléments de communication et toutes autres actions en ce sens transmis à l'animateur Natura 2000 (bulletins municipaux, réseaux sociaux, lien internet http://reseau-manchemerdunord.n2000.fr à indiquer dans les outils de communications des structures et collectivités, panneaux d'informations à créer en lien avec l'animateur Natura 2000, etc.)
Dans le cas d'associations ou entreprises signataires, informer les adhérents et/ou clients pratiquant une activité sur les espaces concernés par la charte Natura 2000, des dispositions prévues dans celle-ci (cf. engagement spécifique) ainsi que la/les réglementation(s) en vigueur relative à la pratique de l'activité	Point de contrôle : affichage de la charte dans les lieux fréquentés par les pratiquants, justificatifs d'éléments de communication aux adhérents à transmettre à l'animateur Natura 2000
Mener des actions qui permettent de ne pas polluer le milieu marin et de maintenir une bonne qualité de l'eau (utilisation de produits biodégradables et écolabellisés, utilisation des bornes de rejet eau noire et eau grise dans les ports, etc.)	Point de contrôle : justificatifs d'utilisation des infrastructures portuaires, d'achat de produits biodégradables et écolabellisés, d'éléments de communication, etc., à transmettre à l'animateur Natura 2000
Participer à une ou plusieurs actions de sciences participatives	Point de contrôle : justificatifs d'engagement et de participation aux actions de sciences participatives à transmettre à l'animateur Natura 2000
Transmettre , en tant qu'activités de loisirs encadrées (sports de nature ou activités de découverte du milieu marin), chaque fin d'année civile, un bilan de mon activité à l'animateur Natura 2000	Point de contrôle : bilan d'activité transmis à l'animateur Natura 2000 (fréquence des sorties, circuit de visites, communication des enjeux Natura 2000 du site, etc.)
Pour les ports et les communes labellisés « pavillon bleu », informer de la présence des sites Natura 2000 « Banc et récifs de Surtainville » et « Anse de Vauville » ainsi que leurs enjeux à préserver dans les documents de communication dédiés au label. Un contact avec l'animateur Natura 2000 permettra de travailler sur les éléments de langage	Point de contrôle : justificatifs d'éléments de communication relatif au plan de communication du label à transmettre à l'animateur Natura 2000.

Charte Natura 2000



Recommandations et engagements spécifiques à des activités

	Je veille à	Je m'engage à
Activités nautiques motorisées (bateaux, jet-ski, bouée tractée, parachute ascensionnel, flyboard, hoverboard, etc.)	<ul style="list-style-type: none">✓ Participer aux enquêtes relatives à la fréquentation du site, à la condition que les données restent anonymes et soient traitées de façon globale.✓ Minimiser l'impact sonore des véhicules nautiques motorisés en utilisant un moteur le moins bruyant possible (privilégier les moteurs 4 temps par rapport aux 2 temps par exemple) et en limitant ma vitesse lorsque je navigue sur les sites Natura 2000.	<ul style="list-style-type: none">• Entre le 1er mai et le 30 septembre, ne pas pratiquer mon activité nautique motorisé au sein des sites Natura 2000 « Banc et récifs de Surtainville » et « Anse de Vauville » <u>Point de contrôle</u> : Contrôle visuel à terre ou en mer par les administrations participant à l'action de l'Etat en mer (Marine nationale, Affaires maritimes, Douanes, Gendarmerie maritime) et l'OFB.• En tant que clubs ou associations, sensibiliser les pratiquants de jet-ski, bouée tractée, etc. aux pratiques respectueuses du milieu marin et aux recommandations générales de la charte au sein des sites Natura 2000 « Banc et récifs de Surtainville » et « Anse de Vauville ». <u>Point de contrôle</u> : Démarches d'information et de sensibilisation auprès des adhérents des clubs ou associations de ces activités (mails, réunions, affichage, flyers...) à transmettre à l'animateur Natura 2000.• Pour les navires, lors des sorties en mer, ne pas mouiller sur les récifs et privilégier les fonds meubles sableux afin d'éviter de porter atteinte aux habitats fragiles des substrats rocheux (forêt de laminaires, etc.) <u>Point de contrôle</u> : Contrôle visuel à terre ou en mer par les administrations participant à l'action de l'Etat en mer (Marine nationale, Affaires maritimes, Douanes, Gendarmerie maritime) et l'OFB.
Activités nautiques non-motorisées (voiliers, surf, kitesurf, windsurf, stand up paddle, kayak, aviron de mer, etc.)	<ul style="list-style-type: none">✓ Participer aux enquêtes relatives à la fréquentation du site, à la condition que les données restent anonymes et soient traitées de façon globale	<ul style="list-style-type: none">• En tant que club, association ou école de voile, sensibiliser les pratiquants de surf, kitesurf, stand up paddle, etc. aux pratiques respectueuses du milieu marin et aux recommandations générales de la charte Natura 2000 au sein des sites « Banc et récifs de Surtainville » et « Anse de Vauville ». <u>Point de contrôle</u> : Démarches d'information et de sensibilisation auprès des adhérents des clubs ou associations de ces activités (mails, réunions, affichage, flyers...) à transmettre à l'animateur Natura 2000.• Pour les navires, lors des sorties en mer, ne pas mouiller sur les récifs et privilégier les fonds meubles sableux afin d'éviter de porter atteinte aux habitats fragiles des substrats rocheux (forêt de laminaires, etc.) <u>Point de contrôle</u> : Contrôle visuel à terre ou en mer par les administrations participant à l'action de l'Etat en mer (Marine nationale, Affaires maritimes, Douanes, Gendarmerie maritime) et l'OFB

Charte Natura 2000



Recommandations et engagements spécifiques à des activités

	Je veille à	Je m'engage à
Plongée sous-marine, randonnée palmée, chasse sous-marine	<ul style="list-style-type: none">✓ Participer aux enquêtes relatives à la fréquentation du site, à la condition que les données restent anonymes et soient traitées de façon globale.✓ En complément de la présente charte Natura 2000, prendre connaissance de la charte internationale du plongeur responsable « charte longitude 181 » (https://www.longitude181.org/la-charte)	<ul style="list-style-type: none">• En tant que clubs ou associations, sensibiliser les pratiquants de plongée sous-marine, randonnée palmée, chasse sous-marine aux pratiques respectueuses du milieu marin et aux recommandations générales de la charte Natura 2000 au sein des sites « Banc et récifs de Surtainville » et « Anse de Vauville ». La charte « longitude 181 » rappelle les préconisations pour des plongées respectueuses de l'environnement. <u>Point de contrôle</u> : Démarches d'information et de sensibilisation auprès des adhérents des clubs ou associations de plongée (mails, réunions, affichage, flyers...) à transmettre à l'animateur Natura 2000.• En tant que clubs ou associations, ramener les déchets flottants ou dans l'eau lors des sorties encadrées en s'assurant de la sécurité des pratiquants, ne pas utiliser d'objets jetables en plastique (ex. gobelets, etc.)). <u>Point de contrôle</u> : Bilan des activités annuelles (en précisant les déchets rencontrés et ramenés) à transmettre à l'animateur Natura 2000.• Lors des sorties en mer encadrées, ne pas mouiller sur les récifs et privilégier les fonds meubles sableux fin d'éviter de porter atteinte aux habitats fragiles des substrats rocheux (forêt de laminaires, etc.) <u>Point de contrôle</u> : Contrôle visuel à terre ou en mer par les administrations participant à l'action de l'Etat en mer (Marine nationale, Affaires maritimes, Douanes, Gendarmerie maritime) et l'OFB.
Survols d'aéronefs pilotés ou commandés à distance	<ul style="list-style-type: none">✓ Participer aux enquêtes relatives à la fréquentation du site, à la condition que les données restent anonymes et soient traitées de façon globale.	

Charte Natura 2000



Recommandations et engagements spécifiques à des activités

	Je veille à	Je m'engage à
Pêche professionnelle	<ul style="list-style-type: none">✓ Récupérer les déchets collectés par les engins de pêche quand cela ne menace pas la sécurité de l'équipage✓ Participer aux enquêtes relatives à la pêche professionnelle réalisées par le CRPME de Normandie, sachant que les données transmises restent anonymes et sont traitées de façon agrégée	<p>Pas d'engagements (inclus dans les fiches mesures « pêches professionnelles »)</p>
Pêche de loisir	<ul style="list-style-type: none">✓ Participer aux enquêtes relatives à la fréquentation du site, à la condition que les données restent anonymes et soient traitées de façon globale✓ Respecter la réglementation relative à la pêche au casier (immatriculation) et utiliser des engins flottants en matériaux écologiques (flotteurs en polyéthylène recyclé et recyclable en évitant le polystyrène qui se désagrège, hampe en bois/bambou)	<ul style="list-style-type: none">• En tant que clubs ou associations, sensibiliser les pratiquants de pêche de loisirs vis-à-vis aux pratiques respectueuses du milieu marin et aux recommandations générales de la charte au sein des sites. <u>Point de contrôle</u> : Démarches d'information et de sensibilisation auprès des adhérents des clubs ou associations de pêcheurs amateurs (mails, réunions, affichage, flyers...) à transmettre à l'animateur N2000• En tant que clubs ou associations, ramener les déchets flottants ou dans l'eau lors des sorties encadrées en s'assurant avant tout de la sécurité des pratiquants <u>Point de contrôle</u> : Bilan des activités annuelles en précisant les déchets rencontrés et ramenés ; contrôle visuel à terre ou en mer par les administrations participant à l'action de l'Etat en mer (Marine nationale, Affaires maritimes, Douanes, Gendarmerie maritime) et l'OFB.• Lors des sorties en mer, ne pas mouiller sur les récifs et privilégier les fonds meubles sableux fin d'éviter de porter atteinte aux habitats fragiles des substrats rocheux (forêt de laminaires, etc.) <u>Point de contrôle</u> : Contrôle visuel à terre ou en mer par les administrations participant à l'action de l'Etat en mer (Marine nationale, Affaires maritimes, Douanes, Gendarmerie maritime) et l'OFB.

01

PRÉSENTATION DES SITES « ANSE DE VAUVILLE » ET « BANC ET RÉCIFS DE SURTAINVILLE »

02

MÉTHODE ET CALENDRIER DE LA CONCERTATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DES SITES

03

BILAN DES ÉTATS DES LIEUX ÉCOLOGIQUES ET SOCIO-ÉCONOMIQUES ET RAPPEL DES OBJECTIFS À LONG TERME

04

PRÉSENTATION DES MESURES DE GESTION

05

PRÉSENTATION DE LA CHARTE NATURA 2000

06

PERSPECTIVES / QUESTIONS



2024

- Validation du DOCOB en COPIL
- Choix du/des animateurs des sites Natura 2000

2025

- Finalisation de la mise en forme des tomes du DOCOB
- Approbation du DOCOB par arrêté inter-préfectoral
- Démarrage de l'animation et mise en œuvre des premières mesures (priorité 1)

2026...

- Analyse Risque Pêche « Espèces »
- Poursuite de la mise en œuvre des mesures de gestion et animation des sites

2030

- 1^{er} Bilan du DOCOB

GRILLE DE LECTURE DES METRIQUES (ETAT)											
Indicateur	Métrique	Etat de référence de l'indicateur (caractérisation + année/réf)	Indéterminé	0	1	2	Moyen	Bon	Très bon	Score obtenu (année n)	Efficacité (score obtenu/ score à atteindre)
	x										
	y										

GRILLE DE LECTURE DES METRIQUES (PRESSIONS)											
Indicateur	Métrique	Etat de référence de l'indicateur (caractérisation + année/réf)	Indéterminé	0	1	2	Moyen	Bon	Très bon	Score obtenu (année n)	Efficacité (score obtenu/ score à atteindre)
	x										
	y										

Merci de votre attention